

Par dépôt électronique¹ et courriel

Le 11 novembre 2021

Me Véronique Dubois, secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Yves Fréchette
Avocat
Hydro-Québec – Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest,
4e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4
Tél. : 514 289-2211, poste 6925
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : frechette.yves@hydroquebec.com

OBJET : Demande du Transporteur de modification des tarifs et conditions des services
de transport pour les années 2021 et 2022
Votre dossier : R-4167-2021
Notre dossier : R062157 YF

Chère consœur,

Hydro-Québec, dans ses activités de transport d'électricité (le « Transporteur »), donne suite à la décision de la Régie D-2021-144² du 9 novembre 2021, dans le dossier décrit en rubrique.

Le Transporteur dépose une version révisée de la réponse à la question 16.3 dans les pièces HQT-10, Document 5.1 (version caviardée) et HQT-10, Document 5.1.1 (sous pli confidentiel). Veuillez noter que la confidentialité de ces informations fut ordonnée par la décision D-2020-050. Le dispositif de cette décision mentionne que cette ordonnance s'applique au Transporteur et aux intervenants qui doivent « se conformer à l'ensemble des éléments décisionnels contenus dans la présente décision ». Le Transporteur prie donc la Régie d'appliquer la décision précitée à l'égard des informations confidentielles en cause.

Veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) Yves Fréchette

Yves Fréchette
/jg

p.j.

c.c. Intervenants (par courriel seulement)

¹ Aucune copie papier n'est requise selon la directive du 17 mars 2020 *Mesures préventives en lien avec la COVID-19* de la Régie de l'énergie.

² Décision D-2021-144
ORDONNE au Transporteur de répondre à la question 16.3 d'OC au plus tard le 11 novembre 2021, à 12 h (...)